

MOTIFS DE L'ATTRIBUTION DU STATUT

Un vestige de l'âge d'or de Shawinigan

L'érection de cet édifice a été achevée en 1922, selon les plans de l'architecte Ernest A. Labelle. L'édifice constitue un témoin significatif de l'architecture Beaux-Arts, ponctué de certains détails décoratifs qui préfigurent le courant Art déco. Le bâtiment témoigne bien de sa fonction de poste d'incendie et de police et est l'un des derniers édifices publics d'importance érigés au temps de l'âge d'or de Shawinigan.

Le poste d'incendie et de police Numéro-Deux-de-Shawinigan a été reconnu monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels par la ministre de la Culture et des Communications le 11 décembre 2003.

ADRESSE

Le poste d'incendie et de police est situé au 1993-2023, avenue Champlain, à Shawinigan.



Une loi pour assurer la conservation du patrimoine québécois

Le Québec est détenteur d'un riche patrimoine. La Loi sur les biens culturels vise à favoriser l'identification, la sauvegarde et la mise en valeur des éléments les plus significatifs et les mieux conservés de ce patrimoine. À cette fin, la Loi permet de décréter des arrondissements et de classer ou de reconnaître des biens mobiliers et immobiliers, en raison de leur intérêt sur les plans architectural, historique, archéologique, ethnologique, esthétique ou autres, et de leur signification pour l'ensemble de la population.

Le corpus des biens culturels classés et reconnus témoigne de l'histoire du Québec et reflète les efforts du gouvernement pour préserver le patrimoine québécois.

La collection *Les carnets du patrimoine* vise à faire connaître les monuments, les biens et les sites qui se voient attribuer un statut en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Lavolette, bureau 315
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Crédits photographiques
Ministère de la Culture et des Communications, 2004
Appartenance Mauricie, Société d'histoire régionale, 1930



POSTE D'INCENDIE ET DE POLICE NUMÉRO-DEUX-DE-SHAWINIGAN

Mauricie



Design : Vallières Communication



UN BÂTIMENT DE STYLE BEAUX-ARTS

La fondation de la ville de Shawinigan Falls, au tournant du XIX^e siècle, est liée à l'établissement d'un barrage hydroélectrique et d'une pulperie. Très tôt, la municipalité se dote d'édifices publics importants, tels l'hôtel de ville (1901) et le marché public (1902).

C'est au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville que sont d'abord logées la police et la brigade des incendies. Mais l'expansion rapide de la ville force bientôt les autorités municipales à entreprendre la construction d'édifices plus fonctionnels afin d'y accueillir ces deux services.

En 1920, on fait appel à l'architecte Ernest A. Labelle, établi à Shawinigan depuis 1918, pour dresser les plans du poste numéro un qui trônera sur la 5^e Rue jusqu'à sa démolition dans les années 1960. Labelle réalisera également les plans du second poste de police et d'incendie, semblable au premier, construit pour desservir la haute-ville. Il est probable que cet architecte ait également élaboré les plans pour la construction d'un nouveau marché devant être implanté à proximité.

Le poste numéro deux est achevé en 1922. L'édifice de brique emprunte au langage formel du courant Beaux-Arts, avec certains détails décoratifs qui préfigurent le courant Art déco. Ainsi, l'arc de cercle en brique au-dessus des fenêtres de l'étage témoigne des influences Beaux-Arts, tandis que l'entablement et le parapet au sommet de l'édifice, de même que plusieurs des insertions et médaillons en pierre, relèvent des attributs de l'Art déco.



La construction comporte des volumes adjacents, placés en léger retrait, où sont localisés, d'un côté, l'escalier, l'entrée et des salles pour le public, et de l'autre, un second escalier, le bureau du sous-chef et la salle des policiers. L'étage est occupé par une salle dans laquelle est aménagée une estrade. La tour à boyaux, située à l'angle arrière gauche du bâtiment, domine l'imposant édifice et témoigne de sa fonction de caserne de pompiers.

